

8 nouvelles mesures prioritaires

~~49 mesures prioritaires supprimées~~

Ambition 1		Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et paysager littoral, maritime et insulaire du parc national	JUSTIFICATION des modifications
<b>Programme d'actions triennal 2016 - 2017 - 2018</b> 	COEUR	Mesure 1.I.4 : Définir un projet de valorisation pérenne des collections variétales en contribuant à la diversité des paysages agricoles de Porquerolles.	
		Mesure 1.II.1 : Restaurer, sauvegarder et faire vivre le patrimoine bâti remarquable des cœurs.	Investissements très urgents à réaliser sur certains forts nécessitant des financements exceptionnels (ex : Fort du Moulin)
		<del>Mesure 1.II.2 Cœurs et APA îles : Élaborer un schéma d'interprétation des patrimoines des îles, pour en faire connaître et valoriser les richesses des patrimoine naturel, culturel, matériel et immatériel.</del>	Schéma d'interprétation des îles à réaliser en commun avec le littoral (cf.mesure 1.2.1)
		Mesure 1.III.1 : Définir collectivement la capacité de charge de chaque île, sur terre et sur mer.	
		Proposition de Mesure Réglementaire 1 : Adapter la fréquentation plaisancière par l'organisation des mouillages dans les cœurs marins	
	APA/AMA	Mesure 1.1.1 : Préserver les espaces terrestres et marins d'intérêt patrimonial majeur, notamment par la réactualisation ou la mise en place de plans et d'outils de gestion adaptés et plus largement en organisant la mise en réseau de ces espaces.	
		Mesure 1.1.2 : Réaliser et mettre en œuvre un plan paysage.	
		Mesure 1.1.6 : Adapter la fréquentation et les activités aux capacités des sites et au maintien de leur caractère.	
		Mesure 1.2.1 : Élaborer la stratégie collective de préservation, de découverte, de promotion et de mise en réseau des patrimoines à l'échelle du nouveau territoire par la réalisation d'un atlas du patrimoine matériel et immatériel et d'un schéma d'interprétation.	
		Mesure 1.3.1 APA île : Requalifier et mettre en valeur les espaces bâtis et les sites patrimoniaux sur la base d'un guide de recommandations architecturales et paysagères.	

Ambition 2		Préserver la biodiversité et les fonctions des milieux naturels terrestres et marins	JUSTIFICATION des modifications
<b>Programme d'actions triennal 2016 - 2017 – 2018</b> 	CŒUR	<del>Mesure 2.1.7 - Optimiser et mutualiser les moyens de surveillance et de lutte contre les atteintes aux espèces et aux milieux naturels.</del>	Processus déjà engagé
		7 Propositions de Mesures Réglementaires en mer	Sur les 7 PMR de l'ambition 2, <b>5 sont prioritaires en particulier à PRL dans le cadre du nouveau cœur marin</b> : Charte de plongée à PRL, Zone Ressource à PRL, Charte de pêche professionnelle à PRL, pêche de loisir à PRL + Organisation de la plongée à PC
	APA/AMA	Mesure 2.1.1 : Co-construire les trames vertes et bleues à l'échelle des documents d'urbanisme pour la préservation et la remise en état des continuités écologiques.	
		Mesure 2.2.6 : Mettre en place une veille permanente et élaborer un plan d'intervention coordonné pour prévenir le développement des espèces envahissantes animales et végétales terrestres et marines, en cohérence avec la stratégie régionale des espèces envahissantes.	
		Mesure 2.2.7 : Veiller à la cohérence des plans de circulation et des réseaux de sentiers dans les espaces naturels (article L. 362-1 du code de l'environnement).	
		Mesure 2.2.8 : Viser la certification européenne « ports propres » des ports à flots et à sec, pour des portes d'entrées exemplaires dans l'espace maritime du Parc national.	
		Mesure 2.3.1 : Identifier et préserver les réservoirs de biodiversité forestière en s'appuyant sur les noyaux de forêts anciennes, sur les trames de vieux boisements ou de "bois sénescents", des crêtes à la mer.	
		Mesure 2.5.1 : Intensifier la politique de préservation et de gestion des zones humides et de leurs bassins d'alimentation.	
	<del>Mesure 2.5.2 - Assurer la conservation, l'entretien et la restauration écologique des cours d'eau et de leurs ripisylves et restaurer leurs fonctionnalités naturelles : apports hydriques et sédimentaires, dispositifs de franchissement pour la faune piscicole, limitation des pollutions diffuses, etc</del>	La mise en œuvre de cette mesure doit s'articuler avec d'autres stratégies, schémas et plans de gestion qui sont en cours de révision ou de lancement : SDAGE, SAGE Gapeau, Contrat de Baie des Iles d'Or.	
	Mesure 2.7.3 : Organiser les usages balnéaires et nautiques pour préserver les habitats et les espèces patrimoniales notamment ceux d'intérêt communautaire.		

Ambition 3		Soutenir un développement local durable, valorisant les potentialités du territoire et respectant ses capacités	JUSTIFICATION des modifications
Programme d'actions triennal 2016 - 2017 – 2018  	CŒUR	Mesure 3.1.1 : Améliorer significativement l'information du visiteur en mobilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC) et en mettant en place une signalétique terrestre et maritime appropriée.	
	APA/AMA	Mesure 3.2.1 : Mettre en adéquation l'activité touristique et de loisirs avec les valeurs liées à la destination « Parc national ».	
		Mesure 3.2.2 : Développer une nouvelle offre de découverte complémentaire au tourisme balnéaire, pour diversifier les pratiques touristiques.	
		Mesure 3.2.3 : Faire connaître l'appartenance au Parc national en s'appuyant sur les offices du tourisme, et en structurant un réseau d'équipements signalétiques et de maisons de parc sur la commune de Hyères, îles comprises, et sur les communes de l'aire d'adhésion.	
		Mesure 3.3.1 : Développer une économie autour du nautisme propre.	La charte est une occasion de développer l'emploi local sur de nouvelles filières économiques durables. Les conditions sont réunies pour développer une filière sur le nautisme propre considérant la structuration du tissu économique local existant et l'opportunité que représente le PNPC d'orienter cette filière vers de nouveaux débouchés.
		Mesure 3.4.1 : Élaborer et mettre en œuvre une gestion cohérente et concertée de la pêche sur l'espace maritime du Parc national afin de préserver la diversité des métiers de la pêche artisanale au petit métier et d'assurer un prélèvement équilibré et raisonné des ressources.	
		Mesure 3.5.1 : Préserver les espaces agricoles et favoriser les reconquêtes agricoles	
		<del>Mesure 3.5.2 : Aider à la transmission des exploitations, accompagner l'installation des agriculteurs et prendre en compte les besoins en logement des exploitants et de leurs salariés.</del>	Préalable prioritaire : maintien du foncier agricole dans le cadre de la mise en place d'une stratégie agricole plus active (cf. mesure 3.5.1)
		<del>Mesure 3.5.7 : Accompagner le développement de nouvelles filières économiques en soutenant l'installation d'unités de productions de jeunes plants / plants mères, de variétés fruitières de terroir, des plantes indigènes méditerranéennes, de plantes d'ornement et de fleurs coupées d'origines locales.</del>	Préalable : renforcement des filières existantes + étude faisabilité, débouchés, etc.
		Mesure 3.5.11 : Encourager le développement de l'agroécologie, de l'agriculture biologique et qualifier les pratiques et les produits durables.	
		Mesure 3.6.7 : Mieux valoriser les ressources de la forêt	
	<del>Mesure 3.7.2 Cœurs et APA îles : Développer la marque Parc en identifiant les produits et services insulaires et en intégrant les problématiques environnementales spécifiques aux îles.</del>	Mesure comprise dans la mesure 3.2.1 (Marque Parc)	
	Mesure 3.7.3 Cœurs et APA îles : Orienter l'offre de découverte et de loisirs des îles vers une offre durable fondée sur la nature et la culture et la promouvoir sur les ailes de saison.		
<del>Mesure 3.9.2 APA île : Soutenir et accompagner une production agricole locale durable.</del>	Ce sont les collections variétales qu'il est urgent de sauver (mesure 1.1.4), le projet agricole globale se mettra en œuvre progressivement.		

Ambition 4	Promouvoir un aménagement durable et une mobilité apaisée	JUSTIFICATION des modifications
<p>Programme d'actions triennal 2016 - 2017 - 2018</p> 	<p><b>CŒUR</b></p> <p>Mesure 4.II.1 : Finaliser la démarche « port propre » pour le port de Port-Cros.</p>	
	<p><del>Mesure 4.1.1 : Encourager en priorité les opérations de revitalisation et de renouvellement des centres urbains, des cœurs villageois et des centralités littorales.</del></p>	<p>Mesure déjà engagée sur le territoire, à prolonger et à soutenir avec les communes adhérentes.</p>
	<p><del>Mesure 4.1.3 : Requalifier la façade maritime.</del></p>	<p>Projet site par site en fonction des calendriers et des opportunités à saisir (révision d'un PLU, opération de reconversion d'un édifice, etc). Plan paysage et Schéma d'interprétation seront des outils utiles pour orienter les stratégies d'aménagement et de valorisation engagées par les maîtres d'ouvrage.</p>
	<p>Mesure 4.1.7 : Déployer sur le territoire une signalétique performante pour l'économie touristique et valorisante pour l'image du territoire, en harmonisant et en améliorant la qualité des dispositifs de publicité, des enseignes et des pré enseignes.</p>	
	<p><del>Mesure 4.2.1 : Réaliser, avec les partenaires compétents, un schéma d'écomobilité terrestre et maritime sur l'ensemble du territoire du Parc national, en lien avec les politiques de déplacements des pôles urbains de Toulon et du Golfe de Saint Tropez.</del></p>	<p>A coordonner avec les politiques publiques de révision des PDU, des ScoT, de l'OGS.</p>
	<p>Mesure 4.2.2 : Mettre en place un nouveau système de déplacements et de services associés sur la presqu'île de Giens, pour accéder aux différents sites de la presqu'île et pour améliorer la qualité de l'accès à l'île de Porquerolles.</p>	
	<p><b>APA/AMA</b></p> <p>Mesure 4.3.1 : Réaliser et mettre en œuvre un « plan climat énergie territorial » à l'échelle du territoire.</p>	
	<p><del>Mesure 4.4.1 : Etablir un schéma d'écomobilité concerté et mutualisé entre les différentes catégories d'usagers sur les îles</del></p>	<p>L'élaboration de ce schéma est à mettre en place mais il est moins urgent et structurant pour le développement durable des îles que les problématiques d'accueil ou les projets de requalification.</p>
	<p>Mesure 4.4.6 : Mettre en œuvre la stratégie d'alimentation en eau potable la plus durable et la plus intégrée possible pour les îles.</p>	
	<p><del>Mesure 4.5.2 APA îles : Améliorer les performances environnementales des ports.</del></p>	<p>Cette mesure était redondante avec la mesure 2.2.8</p>
<p>Mesure 4.5.3 Cœur et APA île : Maîtriser et harmoniser les conditions d'occupation de l'espace public (commerces, circulations, AOT...) des villages et des ports</p>	<p>Il est primordial et urgent d'organiser une gestion cohérente des différents usagers permanents et de passage, tant en termes d'emprise sur le domaine public que pour une appréhension équilibrée et esthétique d'un territoire de Parc National.</p>	
<p>Mesure 4.5.4 : Faire de la sécurisation du port de l'Ayguaud au Levant un projet exemplaire sur le plan environnemental.</p>		

Ambition 5		Préparer l'avenir en investissant sur la recherche, l'innovation et l'éducation au développement durable et en anticipant les évolutions du territoire	JUSTIFICATION des modifications
<b>Programme d'actions triennal 2016 - 2017 – 2018</b>  	CŒUR	Mesure 5.1.1 : Faire de la réserve intégrale de Bagaud un site de référence scientifique international pour l'analyse des effets du changement global sur la biodiversité	L'inscription de cette mesure comme prioritaire permettra d'engager dès à présent Bagaud dans les programmes de suivi à long terme sur le changement global. La mobilisation des partenaires dès le début de la charte est nécessaire pour obtenir des séries longues sur les données biologiques et physico-chimiques à valoriser par la suite au niveau international.
		<del>Mesure 5.1.3 : Analyser et suivre les interactions entre activités humaines, espèces et milieux naturels afin de mieux caractériser la notion de capacité de charge appliquée aux îles.</del>	Mission permanente du Parc national.
	APA/AMA	Mesure 5.1.1 : Capitaliser les résultats de la recherche appliquée sur la capacité de charge en prolongement des observatoires développés par le Parc national	Les travaux en cours et qui doivent se poursuivre sur la capacité de charge doivent permettre d'alimenter la réflexion et la concertation sur la définition locale de la capacité de charge et les actions opérationnelles qui y seront liées.
		Mesure 5.1.3 : Développer la recherche sur les biens et services rendus par la nature.	Investissements prioritaires considérant l'urgence d'inverser le regard sur la préservation de la nature et donc de démontrer la plus-value économique, sociale et culturelle des espaces/habitats spécifiques locaux.
		Mesure 5.1.9 : Améliorer la connaissance de la filière agricole	Demande de la Chambre d'Agriculture du Var formulée dans le cadre de la consultation institutionnelle
		Mesure 5.1.11 : Améliorer la connaissance de la dynamique de la biodiversité terrestre sur l'aire potentielle d'adhésion et sur les interactions îles / continent, en lien avec la stratégie nationale de la biodiversité et avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique PACA	Demande de la DREAL PACA formulée dans le cadre de la consultation institutionnelle. Nécessité d'investir prioritairement l'AOA sur le volet biodiversité.
		<del>Mesure 5.2.2 : Renforcer et étendre la coopération scientifique avec les acteurs du territoire (filières professionnelles, collectivités locales, habitants, associations...), notamment en organisant des rencontres régulières entre le CESC et le Conseil Scientifique du Parc national de Port-Cros (débat publics, conférences...).</del>	Mesure d'accompagnement et d'appropriation de la charte et du Parc national.
		<del>Mesure 5.3.2 : Faire des îles un territoire d'innovation et d'expérimentation pour la gestion intégrée de l'eau, de l'énergie et des déchets.</del>	Mise en place progressive par le positionnement des îles dans le cadre de démarches internationales (label îles durables porté par le CL), par la mise en œuvre imminente de démarche de gestion (contrat de baie des îles d'or) et de micro-opérations pilotes exemplaires (choix techniques pour le hameau de PRL par ex.)
		Mesure 5.4.2 : Définir une stratégie partenariale de l'offre éducative et la labelliser "Parc national de Port-Cros".	
		Mesure 5.5.7 : Mobiliser l'ensemble des acteurs du transport maritime pour faire du temps du voyage vers les îles et les cœurs du Parc national, un moment privilégié de l'information et de la sensibilisation.	
	<del>Mesure 5.6.2 : Repenser la manière d'habiter le territoire, en particulier le littoral, en prenant en compte les risques naturels littoraux, qui pourraient être aggravés par les effets du changement climatique.</del>	Etude globale en cours portée par le ScoT Provence Méditerranée. Projet site par site en fonction des calendriers et des opportunités à saisir (révision d'un PLU, requalification portuaire, restauration de cordon dunaire, etc.)	

Ambition 6		Développer une approche intégrée terre / mer par une coopération renforcée, une articulation des outils et une solidarité d'action entre acteurs	JUSTIFICATION des modifications
Programme d'actions triennal 2016 - 2017 – 2018  	CŒUR et APA/AMA	<del>Mesure 6.1.1 : Créer un « Comité technique et financier » associant les différents gestionnaires et opérateurs de politiques publiques ainsi que le Président du CESC, chargé de la mise en œuvre opérationnelle des mesures au cours des quinze années d'application de la charte.</del>	Cette mesure est supprimée en tant que mesure, mais son contenu est passée en introduction de l'orientation 6.1
		Mesure 6.2.1 : Soutenir et proposer la formation des élus, des fonctionnaires territoriaux et des fonctionnaires d'État aux enjeux du développement durable et à la charte.	
		Mesure 6.2.5 : Créer des événements autour des actions partenariales mises en place dans le cadre de la charte avec la réalisation d'une communication régulière et participative auprès des acteurs du territoire.	